

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION  
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1341 rév. 11**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**BUREAU VERITAS EXPLOITATION  
4 PLACE DES SAISONS - 92400 COURBEVOIE**

**SIREN : 790184675**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**  
*fulfils the requirements of the standard :*  
et aux règles d'application du Cofrac  
*and Cofrac rules of application*  
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.  
*A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.*

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

**AGROALIMENTAIRE / AGRI-FOOD****ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT****SANTÉ / HEALTH**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

**3-1341 rév. 11**

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.  
*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *Granting date* : **11/12/2024**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/04/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

Le Responsable du Pôle Bâtiment - Industries - Santé,  
*Pole manager - Building - Industries - Health,*  
La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1341 Rév. 10.

*This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1341 Rév. 10.*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1341 rév. 11

Organisme d'inspection accrédité :

**BUREAU VERITAS EXPLOITATION**  
**4 PLACE DES SAISONS**  
**92400 COURBEVOIE**

### PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

#### 8 - AGROALIMENTAIRE / 8.3 - Production primaire animale /

8.3.1 - Inspections relatives à la santé animale #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
8.3.1b	Contrôles nécessaires à la détermination par la Commission Européenne du statut zoosanitaire des troupeaux laitiers bovins, ovins, caprins dans les zones de la République de Chypre où le gouvernement de la République de Chypre n'exerce pas un contrôle effectif	Décision d'exécution (UE) 2021/586 de la Commission du 12 avril 2021 modifiant la décision 2007/330/CE levant les interdictions relatives à la circulation de certains produits d'origine animale sur l'île de Chypre, imposées par le règlement (CE) no 866/2004 du Conseil, et fixant les conditions de circulation de ces produits en ce qui concerne «ζαζζζζμζ» (Halloumi)/«Hellim» (AOP) Code terrestre de l'OMSA (volumes et chapitres relatifs à la Surveillance de la santé animale, Brucellose, Fièvre aphteuse, Tuberculose) Référentiel d'inspection de l'organisme d'inspection "Référentiel d'inspection projet Halloumi : évaluation du statut zoo-sanitaire - version 01 du 29/05/2024" Contrat signé avec la Commission Européenne précisant les contrôles à réaliser en lien avec les exigences en santé animale relatives à l'Halloumi /«Hellim» (AOP)

<b>12 - ENVIRONNEMENT / 12.4 - Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration /</b>		
12.4.1 - Contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration #		
<b>Code</b>	<b>Phase, type et objet des inspections</b>	<b>Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)</b>
12.4.1a	a) Groupe 1 "produits dangereux"	Code de l'environnement (articles R512-55 à R512-66 relatifs au contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement) Arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration pour les rubriques objets du dit groupe Méthode interne développée par l'organisme d'inspection Liste des rubriques ICPE DC associées au groupe, disponible auprès de l'organisme Chaque groupe est constitué d'une ou plusieurs rubriques. La constitution exacte d'un groupe est disponible sur le site Internet : <a href="https://aida.ineris.fr/node/164">https://aida.ineris.fr/node/164</a>
12.4.1b	b) Groupe 2 "produits explosifs et/ou combustibles"	Code de l'environnement (articles R512-55 à R512-66 relatifs au contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement) Arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration pour les rubriques objets du dit groupe Méthode interne développée par l'organisme d'inspection Liste des rubriques ICPE DC associées au groupe, disponible auprès de l'organisme Chaque groupe est constitué d'une ou plusieurs rubriques. La constitution exacte d'un groupe est disponible sur le site Internet : <a href="https://aida.ineris.fr/node/164">https://aida.ineris.fr/node/164</a>
12.4.1c	c) Groupe 3 "gaz ou liquides inflammables"	Code de l'environnement (articles R512-55 à R512-66 relatifs au contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement) Arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration pour les rubriques objets du dit groupe Méthode interne développée par l'organisme d'inspection Liste des rubriques ICPE DC associées au groupe, disponible auprès de l'organisme Chaque groupe est constitué d'une ou plusieurs rubriques. La constitution exacte d'un groupe est disponible sur le site Internet : <a href="https://aida.ineris.fr/node/164">https://aida.ineris.fr/node/164</a>
12.4.1d	Groupe 5 "dominante pollution de l'air"	Code de l'environnement (articles R512-55 à R512-66 relatifs au contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement) Arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration pour les rubriques objets du dit groupe

		<p>Méthode interne développée par l'organisme d'inspection</p> <p>Liste des rubriques ICPE DC associées au groupe, disponible auprès de l'organisme</p> <p>Chaque groupe est constitué d'une ou plusieurs rubriques. La constitution exacte d'un groupe est disponible sur le site Internet : <a href="https://aida.ineris.fr/node/164">https://aida.ineris.fr/node/164</a></p>
12.4.1e	Groupe 6 "dominante pollution de l'eau"	<p>Code de l'environnement (articles R512-55 à R512-66 relatifs au contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement)</p> <p>Arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration pour les rubriques objets du dit groupe</p> <p>Méthode interne développée par l'organisme d'inspection</p> <p>Liste des rubriques ICPE DC associées au groupe, disponible auprès de l'organisme</p> <p>Chaque groupe est constitué d'une ou plusieurs rubriques. La constitution exacte d'un groupe est disponible sur le site Internet : <a href="https://aida.ineris.fr/node/164">https://aida.ineris.fr/node/164</a></p>
12.4.1f	Groupe 7 "déchets"	<p>Code de l'environnement (articles R512-55 à R512-66 relatifs au contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement)</p> <p>Arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration pour les rubriques objets du dit groupe</p> <p>Méthode interne développée par l'organisme d'inspection</p> <p>Liste des rubriques ICPE DC associées au groupe, disponible auprès de l'organisme</p> <p>Chaque groupe est constitué d'une ou plusieurs rubriques. La constitution exacte d'un groupe est disponible sur le site Internet : <a href="https://aida.ineris.fr/node/164">https://aida.ineris.fr/node/164</a></p>
12.4.1g	g) Groupe 8 "prévention du risque légionelles"	<p>Code de l'environnement (articles R512-55 à R512-66 relatifs au contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement)</p> <p>Arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration pour les rubriques objets du dit groupe</p> <p>Méthode interne développée par l'organisme d'inspection</p> <p>Liste des rubriques ICPE DC associées au groupe, disponible auprès de l'organisme</p> <p>Chaque groupe est constitué d'une ou plusieurs rubriques. La constitution exacte d'un groupe est disponible sur le site Internet : <a href="https://aida.ineris.fr/node/164">https://aida.ineris.fr/node/164</a></p>

**14 - SANTÉ / 14.2 - Radioprotection /**

14.2.2 - Inspections réglementaires des sources scellées, équipements de travail émettant des rayonnements ionisants et lieux de travail exposant des travailleurs aux rayonnements ionisants #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
14.2.2a	Vérifications initiales, des sources, équipements et lieux exposant des travailleurs à des rayonnement ionisants de type exposition externe	Code du Travail (articles R. 4451-40, R.4451-41 et R. 4451-44) Arrêté du 23 octobre 2020 modifié relatif aux vérifications de l'efficacité des moyens de prévention mis en place dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants Arrêté du 15 mai 2006 modifié relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées Questions – Réponses sur l'arrêté du 23 octobre 2020 Mesurages et vérifications RI, publiées sur le site travail-emploi.gouv.fr Résultats de l'évaluation préalable des risques d'exposition et spécifications techniques d'installation et d'utilisation des sources et équipements
14.2.2b	Vérifications initiales, des lieux exposant à des sources non scellées	Code du Travail (articles R. 4451-40, R.4451-41 et R. 4451-44) Arrêté du 23 octobre 2020 modifié relatif aux vérifications de l'efficacité des moyens de prévention mis en place dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants Arrêté du 15 mai 2006 modifié relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées Questions – Réponses sur l'arrêté du 23 octobre 2020 Mesurages et vérifications RI, publiées sur le site travail-emploi.gouv.fr Résultats de l'évaluation préalable des risques d'exposition et spécifications techniques d'installation et d'utilisation des sources et équipements
14.2.2c	Vérifications initiales, des sources, équipements exposant des travailleurs à des rayonnement ionisants de type exposition externe par des neutrons	Code du Travail (articles R. 4451-40, R.4451-41 et R. 4451-44) Arrêté du 23 octobre 2020 modifié relatif aux vérifications de l'efficacité des moyens de prévention mis en place dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants Arrêté du 15 mai 2006 modifié relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées Questions – Réponses sur l'arrêté du 23 octobre 2020 Mesurages et vérifications RI, publiées sur le site travail-emploi.gouv.fr Résultats de l'évaluation préalable des risques d'exposition et spécifications techniques d'installation et d'utilisation des sources et équipements

## Section Inspection

<b>Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à BUREAU VERITAS EXPLOITATION</b>
--

IMPLANTATIONS	ADRESSE
AGEN	AGROPOLE  47310 ESTILLAC
AIX-EN-PROVENCE	ZA LENFANT 405 RUE EMILIEN GAUTIER 13290 AIX-EN-PROVENCE
AJACCIO	CENTRE RN194 PEPINIERE BUREAU 3 ZA BALEONE  20167 SARROLA CARCOPINO
ALBI	ZONE ALBIPOLE 8 AV DE LA MARTELLE  81150 TERSSAC
AMIENS	VILLAGE OASIS DURY 1 PL DES PINS  80480 DURY
ANGERS	2 RUE DE LA MARTINELLERIE BAT B  49800 TRELAZE
ANGOULEME	9 BD DE BRETAGNE  16000 ANGOULEME

ANNECY	PARC ALTAIS 68 RUE CASSIOPEE 74650 CHAVANOD
AUCH	60 AVENUE DE LA 1 <sup>e</sup> ARMEE FRANCAISE RESIDENCE LABAT, BAT B, BUREAU N°5 32000 AUCH
AURAY	2 RUE DE SUEDE 56400 AURAY
AUXERRE	PEPINIERE D'ENTREPRISES DE L'AUXERROIS 105 RUE DES MIGNOTTES 89000 AUXERRE
AVIGNON	AGROPARC 631 CHEMIN DE MEJANARIES 84000 AVIGNON
BAYONNE	ESPACE MENDI ALDE BATIMENT A 48 AV DU 8 MAI 1945 64100 BAYONNE
BESANCON	46 AVENUE VILLARCEAU 25000 BESANCON
BLOIS	3 RUE ROLAND GARROS 41000 BLOIS
BORDEAUX	BAT A 30 AV GUSTAVE EIFFEL 33600 PESSAC
BOURG-EN-BRESSE	69 A RUE GAY LUSSAC 1440 VIRIAT

BREST	26 RUE DE L'EAU BLANCHE 29200 BREST
CAEN	4 PL DE BOSTON 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
CERGY	3 RUE DES CYCLADES 95000 CERGY
CHALON-SUR-SAONE	4 RUE GABRIEL LIPPMANN 71100 CHALON-SUR-SAONE
CHAMBERY	SAVOIE TECHNOLAC, BAT. SUPERNOVA 3 RUE DU LAC MONT CENIS 73290 LA MOTTE SERVOLEX
CHAMPS SUR MARNE	6 BOULEVARD ARCHIMEDE 77420 CHAMPS SUR MARNE
CHARTRES	4 RUE BLAISE PASCAL BAT D 28000 CHARTRES
CHATEAUROUX	19 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN 36000 CHATEAUROUX
CHERBOURG	BAT H CHERBOURG OCTEVILLE 61 RUE DE L'ABBAYE 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
CLERMONT-FERRAND	RUE DU BOIS JOLI 63800 COURNON D'AUVERGNE



COMPIEGNE	BATIMENT A 5 T RUE CLEMENT ADER 60200 COMPIEGNE
DIGNE	9 RUE DOCTEUR HONNORAT  04000 DIGNE-LES-BAINS
DIJON	6 RUE MARCEL DASSAULT  21000 DIJON
DUNKERQUE	CREANOR 2 ROUTE DE BERGUES 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE
EVREUX	CENTRE D'AFFAIRE DE LA FILATURE 26 AVENUE WISTON CHURCHILL 27400 LOUVIERS
EVRY	2 RUE JEAN MERMOZ  91080 EVRY-COURCOURONNES
FORT-DE-FRANCE	IMMEUBLE EQUINOX RUE DES ARTS ET METIERS 97200 FORT-DE-FRANCE
FREJUS	ESPACE CAPITOU 32 ALL SEBASTIEN VAUBAN 83600 FREJUS
GAP	FERME BELLE AUREILLE MICROPOLIS 5000 GAP
GRENOBLE	ZI DE LA GRANDE ILE - TECHNIPARC 395 RUE DU DOCTEUR MARMONNIER 38190 VILLARD BONNOT

KOUROU	AV DE PREFONTAINE 97310 KOUROU
LA DEFENSE	4 PLACE DES SAISONS 92400 COURBEVOIE
LA REUNION	PARC 2000, BAT 6 3 AV THEODORE DROUHET 97420 LE PORT
LA ROCHELLE	17-19 ZAR DES QUATRE CHEVALIERS 17 AV BERNARD MOITESSIER 17180 PERIGNY
LA ROCHE-SUR-YON	11 IMP RENE FONCK 85000 LA ROCHE-SUR-YON
LE HAVRE	2 RUE PAUL VERLAINE 76700 HARFLEUR
LE MANS	7 AV RENE LAENNEC 72000 LE MANS
LIEVIN	11 RUE LEON BLUM 62800 LIEVIN
LILLE	299 RUE DU GENERAL DE GAULLT 59700 MARCQ EN BAROEUL
LIMOGES	TECHNOPOLE ESTER 21 RUE COLUMBIA 87280 LIMOGES

LYON - Champagne	4 CHEMIN DU TRONCHON 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
LYON - SAINT GENIS LAVAL	PARC DES CEDRES 149 ROUTE DE VOURLES 69230 SAINT GENIS LAVAL
MARSEILLE	ESPACE NOW COWORKING 19 QUAI DE LA RIVE NEUVE 13007 MARSEILLE
METZ	5 RUE PABLO PICASSO 57365 ENNERY
MONTPELLIER	IMM OPTIMUM ZAC BLAISE PASCAL 451 RUE DENIS PAPIN 34000 MONTPELLIER
MULHOUSE	ZAC PARC DES COLLINES 2 4 AV DE BRUXELLES 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
NANCY	ZAC DE FROCOURT RUE ANTOINE DE ST EXUPERY 54710 FLEVILLE-DEVANT-NANCY
NANTERRE	IMMEUBLE LE GAIA 333 AV GEORGES CLEMENCEAU 92000 NANTERRE
NANTES	4 RUE DUGUAY TROUIN 44800 SAINT-HERBLAIN
NARBONNE	IMMEUBLE LE CAPRICORNE AV DU FORUM 11100 NARBONNE

NICE	LES ALGORITHMES - BAT PYTHAGORE 2000 RTE DES LUCIOLES 06560 VALBONNE
NIMES	NOVEO CENTER 3 288 ALL DE L'AMERIQUE LATINE 30900 NIMES
ORLEANS	110 BD DE LA SALLE 45760 BOIGNY SUR BIONNE
PAU	ZONE EUROPA 4 RUE JOHANNES KEPLER 64000 PAU
PERIGUEUX	ZONE COMMERCIALE ESPACE COUTURE CARRE DES PROS CREA@VALLEE SUD 24660 SANILHAC
PERPIGNAN	LES BUREAUX DU PARC ALLEE DE BARCELONE - BAT C 66350 TOULOUGES
PIERRELATTE	LE BOIS DES LOTS ALL DU ROSSIGNOL 26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX
POINTE-A-PITRE	BAT 4 PARC D'ACTIVITES DE LA JAILLE LD LA JAILLE 97122 BAIE-MAHAULT
POITIERS	IMMEUBLE ASTERAMA 2 AV THOMAS EDISON 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
REIMS	54 RUE RENE CASSIN 51430 BEZANNES

RENNES	6 RUE DE LA CARRIERE 35510 CESSON-SEVIGNE
RODEZ	RESIDENCE WAGNER 87 RUE SAINT FIRMIN 12850 ONET-LE-CHATEAU
ROUEN	190 RUE FRANCOIS JACOB 76230 ISNEAUVILLE
SAINT QUENTIN EN YVELINES	1 RUE STEPHENSON 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
SAINT-BRIEUC	16 QUAI ARMEZ CARRE ROSENGART 22000 SAINT-BRIEUC
SAINT-ETIENNE	25 AVENUE DE L'INDUSTRIE 42390 VILLARS
SOISSONS	3 RUE DU PRESOIR CHEVALIER BATIMENT 9 02880 CROUY
STRASBOURG	4 RUE DU PARC 67205 OBERHAUSBERGEN
TOULON	875 AVENUE LEON AMIC 83390 CUERS
TOULOUSE	12 RUE MICHEL LABROUSSE 31100 TOULOUSE

TOURS	8 ALLEE COLETTE DUVAL BAT IRWIN 37100 TOURS
TROYES	9 BD DU PREMIER RAM 10000 TROYES
VALENCE	91 CHEMIN GASTON REYNAUD 26000 VALENCE
VALENCIENNES	5 AV DU SENATEUR GIRARD 59300 VALENCIENNES

Date de prise d'effet : **11/12/2024**A blue square stamp containing the handwritten signature 'ACH' and the letters 'DS' in the top right corner.

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1341 Rév. 10.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)